

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 14 janvier 2013

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 14 janvier 2013 à la salle municipale, de 20h00 à 20h33.

Sont présents: Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Réal Boissonneault
 Marcel Larochelle (20h05)
 André Normand

Est absent: Monsieur Claude Bourassa

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 01-2013 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 02-2013 Adoption du procès-verbal du lundi 03 décembre 2012.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 03 décembre 2012 est accepté tel que lu.
- 03-2013 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire (budget 2013) du lundi 10 décembre 2012.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire concernant le budget 2013 du 10 décembre 2012 est accepté tel que lu.
- 04-2013 Les Comptes.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
COMTÉ D'ARTHABASKA

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2012 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a adopté son budget pour l'année 2013 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 03 décembre 2012 par le conseiller André Normand;

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2012 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
(suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2013.

Article 3 TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Des taxes foncières générales sont, par les présentes, imposées et seront prélevées sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation établi ainsi:

Taux taxe foncière générale:	0,56 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;
Taux taxe foncière voirie locale:	0,12 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;
Taux taxe foncière sécurité publique:	0,14 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Article 4 DÉCHETS ET COLLECTE SÉLECTIVE

Aux fins de financer le service d'enlèvement, la collecte sélective et la disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après:

Ordure et récupération résidentielle:	234,69 \$;
Ordure et récupération saisonnière:	127,30 \$;
Ordure et récupération commerciale:	234,69 \$.

Article 5 TAUX APPLICABLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 250-2003 décrétant les travaux de construction d'un Centre Administratif : 0,06 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Article 6 INTERMUNICIPALISATION

Les personnes qui s'inscriront pour l'activité « hockey » à Daveluyville et qui auront des frais d'inscription, la Municipalité de Saint-Valère remboursera 37% du coût de l'inscription jusqu'à concurrence d'un montant de 70,00 plus les taxes si applicables et sur présentation des documents qui atteste leur inscription.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2012 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
(suite 1)**

Article 7 NORMES ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre (4) versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement de taxes municipales est le trentième (30^{ième}) jour qui suit l'expédition du compte soit le 31^{ième} jour du mois de mars 2013. Le deuxième versement devient exigible le 31^{ième} jour du mois de mai 2013, le troisième versement le 31^{ième} jour du mois de juillet 2013 et le quatrième versement le 30^{ième} jour du mois de septembre 2013.

Article 8 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Article 9 AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 7 et 8 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

Article 10 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 11 PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES

En plus des intérêts prévus à l'article 10, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5 % l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 12 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration jusqu'à concurrence de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2012 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
(suite 2)**

Article 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 14^{ième} jour du mois de janvier 2013.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14h00 et 17h00 de l'après-midi, le 15^{ième} jour de janvier 2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ième} jour du mois de janvier deux mil treize.

Signé.....

- 05-2013 Acceptation du budget des Loisirs pour l'année 2013.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte le budget du Comité des loisirs pour l'année 2013 au montant de 10 600,00 \$. La contribution de la municipalité est de 3 000,00 \$.
- 06-2013 Demande de paiement du budget des Loisirs pour l'année 2013.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte de verser le budget de fonctionnement des Loisirs pour l'année 2013 au montant de 3 000,00 \$.
- 07-2013 Renouvellement de la cotisation de l'ADMQ 2013.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise le paiement à l'ADMQ de la cotisation ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle pour l'année 2013 du Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, au montant de 670,15 \$ incluant les taxes.
- 08-2013 Paiement de la quote-part de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode de janvier 2013.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte le paiement de la quote-part 2013 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode au montant de 61 690,00 \$ payable en quatre versements égaux de 15 422,50 \$ soit les : 15 février 2013, 15 avril 2013, 15 juillet et 15 octobre de l'année 2013.
- 09-2013 Résolution pour le taux d'intérêt sur les comptes passés dus pour l'année 2013.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes impayés pour l'année 2013 porteront intérêt au taux annuel de 10% plus une pénalité qui est égale à 0,5 % du montant principal impayé par mois complet de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5% par année.

- 10-2013 Paiement de la quote-part 2013 de la MRC d'Arthabaska.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le paiement de la quote-part de la MRC d'Arthabaska au montant de 103 719,00 \$ payable en 5 versements de la façon suivante: 01^{er} versement de 29 356,00 \$ le 01^{er} février, 02^{ième} versement de 12 430,00 \$ le 01^{er} avril, 03^{ième} versement de 29 356,00 \$ le 01^{er} mai, 04^{ième} versement de 26 632,00 \$ le 01^{er} août et le 05^{ième} versement de 6 215,00 \$ le 01^{er} octobre 2013.
- 11-2013 Jeudis en chanson.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise pour faire la demande afin d'obtenir un chansonnier au mois d'août dans le cadre des jeudis en chanson. Le Conseil va faire le choix pour la date et le type de chansonnier qui est chapoté par la SSJB. Des coûts minimes sont exigés pour la tenue de l'évènement.
- 12-2013 Contribution au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise un don de 40,00 \$ au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis, soit le coût pour deux billets pour le cocktail-dîatoire qui se tiendra le mardi 5 février 2013 à la Place 4213.
- 13-2013 Acceptation type construction pont route de la Rivière-Noire.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte le type de construction soit une structure de bois et acier pour le remplacement du pont de la route de la Rivière-Noire (583) mais le Conseil préconise un dégagement de 8 mètres pour le passage routier au lieu de 7 mètres.
- 14-2013 Assurance de la Municipalité (couverture de risque).
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil atteste l'adoption que la municipalité de Saint-Valère du schéma de couverture de risque tel qu'approuvé par le Ministère de la sécurité publique et que la municipalité est conforme au plan de mise en œuvre.
- 15-2013 Demande de subvention MADA pour le projet de bâtiment multifonctionnel.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise la présentation d'une nouvelle demande de subvention pour le projet « Construction Pavillon des Loisirs auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Démarche Municipalités amie des aînés. Le Conseil confirme l'engagement de la Municipalité de Saint-Valère à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier. La Municipalité de Saint-Valère désigne Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
- 16-2013 Paiement SPAA pour l'année 2013.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le paiement de la contribution 2013 suite au renouvellement de l'entente 2013 avec la Société de protection des animaux d'Arthabaska au montant de 2 412,40 \$ payable en deux versements égaux soit le premier effectué immédiatement et le deuxième le 1^{er} juillet 2013.
- 17-2013 Paiement budget Rouli-Bus pour l'année 2013.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise le paiement de la contribution 2013 au budget de Rouli-Bus au montant de 3 702,00 \$.

18-2013

Demande de contribution de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le versement d'une contribution financière au montant de 200,00 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

04-2013, 06-2013, 07-2013, 08-2013, 10-2013, 11-2013, 12-2013, 16-2013, 17-2013 et 18-2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^{ième} jour du mois de janvier deux mil treize.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

19-2013

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h33 par André Normand que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier